Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2018

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

Sommaire

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES	3
I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS GLOBALES DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - FONCTIONNEMENT AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017	3
I.1.1. Prévisions et réalisations du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement au titre de l'année 2016	3
I.1.2. Prévisions du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement au titre de l'année 2017	5
I.1.3. Réalisations du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement au titre de la période allant du 1er janvier au 31 août de l'année 2017	6
I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT DE L'ANNEE 2017	7
I.2.1. Préservation du pouvoir d'achat des citoyens : Dépenses de la compensation	7
I.2.2. Contribution de l'Etat aux régimes de retraite et de prévoyance sociale	8
I.2.2.1. Contribution aux régimes de retraite	*8*
I.2.2.2. Contribution au titre de la prévoyance sociale	*9*
I.2.3. Dépenses et charges diverses	10
CHAPITRE II - LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS	12
II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS GLOBALES DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - INVESTISSEMENT AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017	12
II.1.1. Prévisions et réalisations du chapitre des Charges Communes – Investissement au titre de l'année 2016	12
II.1.2. Prévisions du chapitre des Charges Communes - Investissement au titre de l'année 2017	14
II.1.3. Réalisations du chapitre des Charges Communes - Investissement au titre de la période allant du 1er janvier au 31 août de l'année 2017	15
II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT DE L'ANNEE 2017	16
II.2.1. Financement des grands projets structurants	16
II.2.2. Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles	17
II.2.3. Apurement des dettes, restructuration et transferts divers	18
CHAPITRE III - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2018	20
III.1. VOLUME GLOBAL	20
III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT	20
III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT	22

INTRODUCTION

Composante essentielle du budget général, le budget des Charges Communes, constitué de l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions, se singularise, notamment, par :

- L'existence d'un seul budget, décliné en deux chapitres : Fonctionnement et Investissement. Chaque chapitre ne contient qu'un article unique « Administration Générale », ventilé en paragraphes et lignes ;
- La diversité de la nature de quelques dépenses à caractère social, économique..., ne pouvant être, en raison de leur spécificité, inscrites dans les budgets des départements ministériels ;
- La réalisation de certaines opérations urgentes ou revêtant un caractère d'intérêt général et n'ayant pas fait l'objet d'une programmation préalable, ou d'opérations afférentes aux créances et dettes de divers établissements et entreprises publics, intervenues en cours d'année ;
- Le processus de programmation, d'exécution et d'évaluation du budget en question se déroule au niveau de la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances, en concertation avec toutes les parties concernées ;
- L'exécution de certaines dépenses de fonctionnement sans ordonnancement préalable, comme celles afférentes à la « Rémunération des services rendus », conformément à la réglementation en vigueur.

En outre, le budget des Charges Communes est composé des crédits budgétaires programmés dans le cadre de la loi de finances, des crédits supplémentaires ouverts par décret en cours d'année budgétaire, des crédits prélevés sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles, ainsi que des crédits ouverts suite aux versements effectués au profit du budget général, à partir d'un compte d'affectation spéciale ou d'un service de l'Etat géré de manière autonome.

Si ces crédits peuvent être versés aux comptes spéciaux du Trésor, aux services de l'Etat gérés de manière autonome, ainsi qu'aux entreprises et établissements publics, Il n'en demeure pas moins vrai qu'il est interdit de procéder à tout versement de crédits au profit des autres chapitres du budget général.

S'agissant des montants des crédits programmés en 2017 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes, ils s'élèvent, respectivement, à 36.790 MDH* et 20.176 MDH, contre 38.182 MDH et 20.868 MDH en 2016, enregistrant ainsi une baisse de 3,65% et 3,32% respectivement, due, principalement, à la poursuite de la réforme de la compensation, ainsi qu'au transfert de certaines dépenses habituellement programmées dans le cadre desdits chapitres, aux budgets des départements ministériels.

* Millions de Dirhams

En revanche, la part respective des montants susvisés dans le total des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général en 2016 et 2017, est restée quasi stable autour, respectivement, de 20% et 33%.

CHAPITRE I : LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES

Les crédits du chapitre de fonctionnement du budget des Charges Communes sont constitués, essentiellement, de dépenses revêtant un caractère social telles que la charge de compensation, la contribution de l'Etat aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale, ainsi que les allocations, rentes et pensions diverses.

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS GLOBALES DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - FONCTIONNEMENT AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017

I.1.1. Prévisions et réalisations du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement au titre de l'année 2016

Le montant des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2016 s'élève à 38.182,000 MDH.

En cours d'année, ce montant a été augmenté d'une somme de 442,449 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Ainsi, le montant total des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2016 a atteint 38.624,449 MDH.

A la fin de l'exercice budgétaire, le taux de réalisation du budget susvisé se situait autour de 88,75%. Ce taux s'explique par la réalisation d'économies de dépenses d'un montant de 4.296,516 MDH.

La répartition des versements effectués à fin 2016, dans le cadre dudit budget, est déclinée comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Contribution aux régimes de retraite de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) :	**13.446,868**	**39,17%**
• Régimes contributifs	10.974,600	
• Régimes non contributifs	800,383	
• Couverture du déficit du régime des pensions militaires	1.490,610	
• Prise en charge de l'impact de la revalorisation des pensions minimales	167,335	
• Frais de gestion des régimes non contributifs	13,939	
2)-Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement :	**12.907,840**	**37,60%**

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
• Compensation du gaz butane	7.200,000	
• Compensation du sucre	3.500,000	
• Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport	973,000	
• Compensation de la farine nationale et du blé tendre	850,000	
• Subvention additionnelle au sucre brut à l'importation	250,000	
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	90,000	
• Subvention allouée à la production locale de graines pour l'huile végétale (tournesol et colza)	44,840	
3)-Contribution aux dépenses de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) et de la Mutuelle des Forces Armées Royales (FAR) :	2.849,621	8,30%
• CNOPS	2.285,000*	
• Mutuelle des FAR	564,621	
4)-Couverture des dépenses engagées par l'Administration de la Défense Nationale et le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'opération de rapprochement des populations sahraouies	850,000	2,48%
5)-Organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume	600,000	1,75%
6)-Versements au profit de certains comptes spéciaux du Trésor ci-après :	541,564	1,58%
• Fonds de soutien à la sûreté nationale	455,013	
• Différence de change sur ventes et achats de devises	86,551	
7)-Subvention à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)	517,217	1,51%
8)-Apurement des arriérés fiscaux au titre de l'opération de fusion de l'Office National de l'Eau Potable et de l'Office National de l'Electricité (ONEP-ONE)	514,293	1,50%
9)-Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	327,749	0,95%
10)-Règlement des allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation	257,000	0,75%
11)-Règlement des droits mensuels au titre de l'allocation d'appoint versée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause, ainsi que des rappels au titre de ladite allocation versés aux nouveaux bénéficiaires	153,000	0,45%
12)-Couverture des dépenses afférentes au transport des étudiants originaires des régions du sud du Maroc	113,040	0,33%
13)-Versement au profit du Ministère de l'Intérieur	100,000	0,29%
14)-Autres dépenses	1.149,742	3,34%
Total	**34.327,933***	**100%**

* Dont 20 MDH au titre de la couverture et de la prise en charge des coûts d'assurance maladie vis-à-vis des victimes de violations des droits de l'Homme.

* Compte tenu des prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

I.1.2. Prévisions du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement au titre de l'année 2017

Le montant des crédits inscrits au titre du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement pour l'année 2017, enregistre une diminution de 1.392 MDH ou 3,65% par rapport à l'année 2016.

Cette baisse s'explique, principalement, par la diminution des prévisions relatives à la charge de compensation, notamment celles afférentes à l'appui direct accordé à l'ONEE, suite à la chute du cours moyen du fuel destiné à la production de l'énergie électrique.

Les principales rubriques de ce chapitre sont composées par les transferts au titre de :

- **Contribution de l'Etat aux régimes de retraite gérés par la CMR : 15.153,179 MDH ;**

Cette enveloppe couvre la charge normale de l'exercice au titre des régimes contributifs, et tient compte de la prise en charge du déficit du régime des pensions militaires, de l'impact du relèvement de la pension minimale, des dépenses des régimes non contributifs, ainsi que de la contribution de l'Etat au titre de la réforme des retraites.

- **Soutien des prix et mesures d'accompagnement : 14.650 MDH ;**

dont :

- Couverture de la charge de compensation du gaz butane et de certaines denrées alimentaires de base telles que le sucre et la farine nationale du blé tendre : 12.650 MDH ;
- Prise en charge de l'appui direct accordé à l'ONEE : 1.000 MDH ;
- Couverture de l'impact des mesures d'accompagnement : 1.000 MDH.

- **Prévoyance sociale : 3.325 MDH ;**

Ce montant est réparti comme suit :

- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public : 2.565 MDH ;
- Contribution patronale au profit de la Mutuelle des FAR afférente au secteur commun : 600 MDH;
- Couverture médicale au profit des étudiants : 100 MDH ;
- Contribution de l'Etat à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violation des droits de l'Homme : 60 MDH.

- **Rentes, indemnités et allocations diverses : 1.096 MDH.**

Il s'agit, notamment, de :

- Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès : 400 MDH ;
- Allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation : 301 MDH ;
- Allocation d'appoint accordée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause : 204 MDH ;
- Indemnité pour perte d'emploi : 125 MDH ;
- Rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre grands invalides : 60 MDH.

I.1.3. Réalisations du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement au titre de la période allant du 1er janvier au 31 août de l'année 2017

A fin août 2017, les crédits engagés au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes ont atteint 29.940,329 MDH, compte tenu d'une dotation de 150 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles, soit un taux de réalisation de près de 81%.

La répartition des versements effectués jusqu'à cette date, dans le cadre dudit budget, se présente comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1-Contribution aux régimes de retraite de la CMR :	**13.305,577**	**44,44%**
• Régimes contributifs	11.127,216	
• Régimes non contributifs	756,541	
• Couverture du déficit du régime des pensions militaires	1.408,000	
• Frais de gestion des régimes non contributifs	13,820	
2-Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement :	**9.846,333**	**32,89%**
• Compensation du gaz butane	5.100,000	
• Compensation du sucre	2.200,000	
• Compensation de la Farine nationale et du blé tendre	900,000	
• Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport	686,000	
• Appui direct accordé à l'ONEE	461,000	
• Subvention additionnelle au sucre brut à l'importation	400,000	

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	80,000	
• Subvention allouée à la production locale de graines pour l'huile végétale (tournesol et colza)	19,333	
3-Contribution aux dépenses de la CNOPS et de la Mutuelle des FAR :	3.021,807	10,09%
• CNOPS	2.580,000*	
• Mutuelle des FAR	441,807	
4-Subvention à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)	561,160**	1,87%
5-Couverture des dépenses engagées par l'Administration de la Défense Nationale et le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'opération de rapprochement des populations sahraouies	450,000	1,50%
6-Organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume	300,000	1,00%
7-Règlement des allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation	296,500	0,99%
8-Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	278,385	0,93%
9-Versement au profit du « Fonds de soutien à la sûreté nationale » en vue du renforcement des moyens de sécurité de la Direction Générale de la Sûreté Nationale	200,000	0,67%
10-Règlement des droits mensuels au titre de l'allocation d'appoint versée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause, ainsi que des rappels au titre de ladite allocation versés aux nouveaux bénéficiaires	173,000	0,58%
11-Autres dépenses	1.507,567	5,04%
Total	**29.940,329*** **	**100%**

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT DE L'ANNEE 2017

I.2.1. Préservation du pouvoir d'achat des citoyens : Dépenses de la compensation

Les crédits prévus pour la couverture de la charge de compensation au niveau du budget de fonctionnement des Charges Communes au titre de l'année 2017, ont enregistré une baisse de l'ordre de 6% par rapport à l'année 2016.

* Dont 15 MDH au titre de la couverture et de la prise en charge des coûts d'assurance maladie vis-à-vis des victimes de violations des droits de l'Homme.
** Y compris la contribution du Royaume du Maroc au budget de l'Union Africaine.
*** Compte tenu des prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Ces crédits servent, notamment, à préserver le pouvoir d'achat des citoyens à travers la poursuite du soutien à la consommation du gaz butane, du sucre et de la farine de blé tendre, à mettre en place des mesures d'accompagnement, particulièrement celles relatives au soutien du secteur du transport, et à octroyer une aide directe à l'ONEE en substitution de la subvention du fuel.

Les versements effectués dans ce cadre au cours de l'année 2016 et de la période allant du 1er janvier au 31 août 2017, compte tenu de l'impact des mesures d'accompagnement et de l'appui direct en faveur de l'ONEE, s'élèvent à 22.754,173 MDH, et sont ventilés comme suit :

(en MDH)

EXERCICE	SUBVENTIONS ALLOUEES
2016	12.907,840
2017	9.846,333*
TOTAL	**22.754,173**

(*) : Au 31 août 2017.

I.2.2. Contribution de l'Etat aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale

Le budget de fonctionnement des Charges Communes englobe, également, les crédits nécessaires à la prise en charge par l'Etat, des contributions aux régimes de retraite gérés par la CMR, à la CNOPS et à la Mutuelle des FAR.

I.2.2.1. Contribution aux régimes de retraite

Conformément aux dispositions des lois n° 011-71 et n° 013-71 du 30 décembre 1971 telles qu'elles ont été modifiées et complétées, instituant, respectivement, les régimes de pensions civiles et militaires, l'Etat contribue à la constitution des droits à pensions de retraite pour le personnel affilié auxdits régimes. Cette contribution est versée actuellement sur la base d'un taux, respectivement, de 12% et de 20% du salaire mensuel brut du personnel civil et militaire. Elle sera portée, progressivement, à 14% à l'horizon 2019 pour le personnel civil.

Par ailleurs, et en vertu des dispositions de la loi n° 43-95 du 07 août 1996 portant réorganisation de la CMR, celle-ci assure, pour le compte de l'Etat, la gestion des pensions civiles et militaires d'invalidité, les pensions attribuées aux résistants et à leurs veuves, descendants et ascendants, les allocations forfaitaires attribuées à certains anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et à leurs ayants cause, ainsi que les autres régimes non contributifs.

Conformément à la procédure instituée par la note de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances relative à la mensualisation des versements de la contribution de l'Etat, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, l'engagement global de la totalité des crédits programmés dans le cadre du budget de fonctionnement des Charges Communes au titre de la contribution de l'Etat aux régimes contributifs gérés par la CMR, se fait en début d'année. Quant au versement de la part patronale auxdits régimes, il s'effectue mensuellement et à terme échu et fait l'objet d'une mise au point après la clôture de chaque exercice.

S'agissant des régimes non contributifs, le déblocage du montant total y afférent est effectué en début d'exercice, sur la base des états d'engagements de dépenses communiqués par la CMR, afférents à l'exercice écoulé.

La contribution effective cumulée de l'Etat aux régimes de retraite (contributifs et non contributifs) dont le montant global s'élève à 23.658,740 MDH au titre de l'année 2016 et de la période allant du 1er janvier au 31 août 2017, est retracée dans le tableau ci-après :

(en MDH)

	2016	2017(*)	Montant cumulé
Régimes contributifs :			
• Personnel civil	6.887,900	6.942,528	13.830,428
• Personnel militaire	3.386,600	3.484,974	6.871,574
• Personnel des Forces auxiliaires	700,100	699,714	1.399,814
Sous Total	**10.974,600**	**11.127,216**	**22.101,816**
Régimes non contributifs:			
• Pensions d'invalidité	547,705	540,789	1.088,494
• Pensions et allocations des résistants	247,475	210,836	458,311
• Autres régimes non contributifs	5,203	4,916	10,119
Sous Total	**800,383**	**756,541**	**1.556,924**
TOTAL	**11.774,983**	**11.883,757**	**23.658,740**

(*) : Crédits engagés au 31 août 2017.

I.2.2.2. Contribution au titre de la prévoyance sociale

Le budget de fonctionnement des Charges Communes supporte, également, les dépenses relatives au financement de la contribution patronale de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public (AMO), calculée sur la base d'un taux de cotisation de 5% du revenu global, réparti entre l'employeur (2,5%) et l'assuré (2,5%).

En ce qui concerne le déblocage de la contribution patronale de l'Etat à l'AMO, la même procédure que celle suivie pour le versement de la contribution de l'Etat aux régimes contributifs gérés par la CMR, est appliquée.

En effet, l'engagement global de la totalité des crédits programmés dans le cadre du budget des Charges Communes, se fait au début de l'année budgétaire, tandis que des versements, à hauteur du 1/12ème du montant de l'engagement, sont effectués mensuellement au profit de la CNOPS.

Les versements réalisés et les engagements au profit de la CNOPS au titre du financement de ladite opération, compte non tenu de la prise en charge des coûts d'assurance maladie vis-à-vis des victimes de violation des droits de l'Homme, s'élèvent à 4.830,000 MDH au cours de l'année 2016 et de la période allant du 1er janvier au 31 août 2017.

S'agissant de la Mutuelle des FAR (secteur commun), la contribution patronale dont le montant s'élève à 1.006,428 MDH au cours des périodes considérées, est déterminée sur la base d'un taux de 6% du revenu global, fixé à compter du mois de mai 2012, réparti entre l'employeur (3%) et l'assuré (3%).

I.2.3. Dépenses et charges diverses

Il s'agit, notamment, de :

- La couverture du déficit du régime des pensions militaires et des frais de gestion des régimes non contributifs, ainsi que la prise en charge de l'impact de la revalorisation des pensions minimales ;

  Les versements effectués dans ce cadre au cours de l'année 2016 et de la période allant du 1er janvier au 31 août 2017, sont retracés dans le tableau ci-après :

(en MDH)

	2016	2017 (*)	Montant cumulé
Prise en charge du déficit du régime des pensions militaires	1.490,610	1.408,000	2.898,610
Prise en charge de l'impact de la revalorisation des pensions minimales	167,335	-	167,335
Couverture des frais de gestion des régimes non contributifs	13,939	13,820	27,759
TOTAL	**1.671,884**	**1.421,820**	**3.093,704**

(*) : Au 31 août 2017.

- Les charges afférentes aux pensions et allocations diverses telles que les allocations spéciales et forfaitaires au profit, respectivement, des anciens combattants et des pupilles de la nation, l'allocation spéciale en cas de décès, la rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre - grands invalides, les indemnités aux victimes des huiles frelatées ainsi que l'allocation d'appoint au profit des anciens militaires et anciens combattants des FAR pensionnés et à leurs ayants cause (777,749 MDH versés en 2016 et 792,525 MDH en 2017*);
- Les remboursements et transferts, en particulier les dégrèvements, remboursements, restitutions et non-valeur n'ayant pas un caractère fiscal (24,775 MDH débloqués en 2016 et 8,371 MDH en 2017*) ;
- Les opérations fiscales, financières et autres dépenses à la charge de l'Etat, en l'occurrence le règlement et l'exécution des décisions judiciaires et administratives, ainsi que l'achat de timbres fiscaux (40,513 MDH réglés en 2016 et 12,294 MDH en 2017†);

* Au 31 août 2017.
† Au 31 août 2017.

- La rémunération des services rendus, telle que les remises aux distributeurs auxiliaires sur la débite du timbre, les frais judiciaires et honoraires d'avocats, de jurisconsultes et d'experts, ainsi que les frais afférents aux comptes courants postaux et aux dépenses publiques à l'étranger (18,107 MDH payés en 2016 et 12,738 MDH en 2017*);
- Les subventions et transferts, à savoir les versements au profit de certains comptes spéciaux du Trésor (Fonds de soutien à la sûreté nationale, Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité, Différence de change sur vente et achat de devises) et à l'AMCI, ainsi que les remboursements au titre de la compensation de la réduction du loyer (1.045,543 MDH versés en 2016 et 775,091 MDH en 2017*).

CHAPITRE II : LE BUDGET DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, essentiellement, à la couverture des dépenses afférentes à la participation du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration d'entreprises et établissements publics et à l'apurement de leurs dettes, ainsi qu'à d'autres transferts.

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS GLOBALES DU CHAPITRE DES CHARGES COMMUNES - INVESTISSEMENT AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017

II.1.1. Prévisions et réalisations du chapitre des Charges Communes – Investissement au titre de l'année 2016

Le montant des crédits ouverts au titre du budget d'investissement des Charges Communes pour l'année 2016 s'élève à 20.868,000 MDH.

Au 31 décembre 2016, les crédits engagés au titre dudit budget se chiffraient à 20.341,522 MDH, dont 1.030,000 MDH sous forme de crédits supplémentaires ou de fonds de concours, soit un taux de réalisation de 97,48%.

Les crédits disponibles au niveau du budget susvisé qui ont fait l'objet d'économie de dépenses, se sont établis, à fin décembre 2016, à 1.556,478 MDH.

Les versements effectués à cette date, dans le cadre du chapitre des Charges Communes – Investissement, se présentent comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :	**4.570,000**	**22,47%**
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	2.000,000	
• Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain	1.800,000	
• Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	500,000	

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	160,000	
• Fonds national du développement du sport	80,000	
• Fonds de soutien à la Sûreté Nationale	30,000	
2)-Contribution du budget général au titre de la prise en charge du crédit TVA de l'ONEE né entre le 1er/01/2004 et le 31/12/2013	**461,725**	**2,27%**
3)-Versements au profit des agences pour la promotion et le développement économique et social du nord, du sud et de l'oriental	**343,420**	**1,69%**
4)-Versement au profit du service de l'Etat géré de manière autonome intitulé «Organisation de la vingt-deuxième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques»	**340,000**	**1,67%**
5)-Règlement de la 1ère échéance de la dette contractée par l'ONCF dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat le 13/11/2015 prenant en charge le crédit TVA 2013	**327,161**	**1,61%**
6)-Financement du programme de développement spatial de la province d'Al-Hoceima	**250,000**	**1,23%**
7)-Libération du quart de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital du Fonds Marocain de Développement Touristique « FMDT» SA	**250,000**	**1,23%**
8)-Ristournes d'intérêt (Logement social)	**201,954**	**0,99%**
9)-Autres transferts dont notamment :	**13.597,262**	**66,84%**
• Financement du programme d'investissement 2014-2020 de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, ainsi que l'apurement d'une partie des reports sur les engagements de ladite agence	232,000	1,12%
• Financement des travaux d'aménagement divers pour la mise en œuvre du programme intégré de développement urbain de la ville de Rabat 2014-2018	200,000	0,96%
• Financement des travaux relatifs à la construction de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès, ainsi que du programme d'investissement de ladite université	144,405	0,69%
• Financement des coûts de réalisation, par l'ONEE, de la 2ème phase des infrastructures électriques hors site pour le raccordement du Complexe Solaire NOOR Ouarzazate	132,500	0,64%
• Financement du programme d'urgence pour la mise à niveau des zones frontalières de la région de l'Oriental	125,000	0,60%
• Réalisation du Grand théâtre de Rabat	100,000	0,48%
• Versement au profit du Fonds DAMANE ASSAKANE	100,000	0,48%
Total	**20.341,522**	**100%**

II.1.2. Prévisions du chapitre des Charges Communes - Investissement au titre de l'année 2017

Le montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2017, enregistre une baisse de 3,32% par rapport à l'année budgétaire 2016, pour s'établir à 20.176 MDH.

Les principales composantes de ce chapitre sont les suivantes :

- **Participations et concours divers : 4.878 MDH ;**

Cette rubrique porte, essentiellement, sur des transferts destinés au financement des opérations suivantes :

- Règlement de la quote-part de l'Etat dans le capital du Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT) : 750 MDH ;
- Versement au profit du Fonds Damane Assakane : 300 MDH ;
- Contribution du budget général au titre de la prise en charge du crédit TVA de l'ONEE né entre le 1er/01/2004 et le 31/12/2013 : 293,500 MDH ;
- Financement du programme de développement spatial de la province d'Al Hoceima : 250 MDH ;
- Aménagement du site de la lagune de Marchica : 232 MDH ;
- Versement au profit de la Fondation Nationale des Musées : 200 MDH ;
- Financement du programme intégré de développement urbain de la ville de Rabat 2014-2018 : 200 MDH;
- Financement du projet de construction du port Tanger Med II (Phase 2) : 197,25 MDH;
- Versement au profit du Fonds de garantie PME : 170 MDH ;
- Règlement de la 2ème échéance de la dette contractée par l'ONCF au titre de la prise en charge du crédit TVA 2013 : 164,500 MDH ;
- Versement au profit du Fonds d'investissement dédié à la création amorçage : 130 MDH;
- Financement du programme d'urgence pour la mise à niveau des zones frontalières de la région de l'Oriental : 125 MDH ;
- Réalisation du Grand Théâtre de Casablanca : 120 MDH ;
- Financement du programme régional de résorption de l'habitat insalubre à Marrakech Tensift-El Haouz : 118,70 MDH;
- Réalisation du Grand Théâtre de Rabat : 100 MDH ;
- Financement des travaux d'aménagement de la place Lalla Yeddouna relevant du Projet Artisanat et Médina de Fès ayant été inscrit dans le cadre du Programme MCA-Maroc : 100 MDH.

- Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :

  - Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 2.000 MDH ;
  - Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 1.800 MDH ;
  - Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 1.324 MDH ;
  - Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 650 MDH ;
  - Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 200 MDH.

- Ristournes d'intérêts : 220 MDH.

II.1.3. Réalisations du chapitre des Charges Communes - Investissement au titre de la période allant du 1er janvier au 31 août de l'année 2017

A fin août 2017, les crédits engagés au titre du budget d'investissement des Charges Communes s'élèvent à 14.691,852 MDH, dont 400,000 MDH sous forme de crédits supplémentaires, soit un taux de réalisation d'environ 73%.

Les principaux versements effectués à cette date, dans le cadre dudit budget, se présentent comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor ci-après :	**3.054,200**	**20,79%**
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	1.000,000	
• Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain	900,000	
• Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	700,000	
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	340,000	
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	114,200	
2-Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme de développement spatial de la province d'Al-Hoceima	**250,000**	**1,70%**
3- Ristournes d'intérêt (Logement social)	**146,187**	**1,00%**
4-Autres transferts dont notamment :	**11.241,465**	**76,51%**

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
• Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume en vue de l'apurement d'une partie des arriérés relatifs aux reliquats des subventions d'investissement des exercices antérieurs	150,000	
• Versement d'une partie de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances, destinée à la réalisation d'une voie express entre Tiznit et Laâyoune, ainsi qu'à l'élargissement et le renforcement à 9 m de la RN 1 entre Laâyoune et Dakhla	150,000	
• Contribution du budget général au titre de la prise en charge du crédit TVA de l'ONEE né entre le 1er/01/2004 et le 31/12/2013	125,000	
• Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme d'urgence pour la mise à niveau des zones frontalières de la région de l'Oriental	125,000	
• Réalisation du Grand théâtre de Rabat	100,000	
Total	**14.691,852**	**100%**

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT DE L'ANNEE 2017

Eu égard à leur nature, les crédits d'investissement du budget des Charges Communes peuvent être ventilés en trois grandes catégories de dépenses :

- Financement des grands projets structurants ;
- Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles ;
- Apurement des dettes, restructuration et transferts divers.

II.2.1. Financement des grands projets structurants

En raison de leur caractère horizontal, les dépenses afférentes au financement des grands projets structurants émargent sur le budget d'investissement des Charges Communes. Elles sont prévues généralement dans le cadre de conventions conclues entre l'Etat et les parties concernées.

Les versements effectués au cours de l'année 2016 et de la période allant du 1er janvier au 31 août de l'année 2017, pour le financement des grands projets structurants par prélèvement sur ledit budget, sont présentés dans le tableau ci-après :

(En MDH)

	2016	2017(*)
• Aménagement du site de la lagune de Marchica	232,000	-
• Projet Renault Tanger/Port Tanger Med I et II (règlement, par l'Etat, au profit de la Société Renault, du différentiel entre le droit d'importation minimal : 2,5% et celui appliqué aux véhicules importés de l'Union Européenne : 0%)	10,369	-
• Réalisation du Grand théâtre de Rabat	100,000	100,000
• Réalisation du Grand théâtre de Casablanca	53,000	50,000
• Prise en charge de certains projets non achevés entrant dans le cadre du Compact de la Millenium Challenge Corporation (MCC) (en particulier les travaux d'aménagement de la place Lalla Yeddouna à Fès)	-	70,000
TOTAL	**395,369**	**220,000**

(*) : Au 31 août 2017.

II.2.2. Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles

Il s'agit, notamment, des opérations et actions liées à la promotion de l'investissement, de l'emploi et des petites et moyennes entreprises (PME), à la mise à niveau urbaine, rurale et régionale, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Le tableau ci-après retrace les dépenses réalisées au titre du financement des principales politiques publiques et stratégies sectorielles au cours de l'année 2016 et de la période allant du 1er janvier au 31 août de l'année 2017 :

(en MDH)

	2016	2017(*)
- Promotion de l'investissement, de l'emploi et des PME :		
• Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT)	250,000	-
• Fonds d'amorçage des startups et des entreprises innovantes dénommé « Fonds Innov Invest »	50,000	-
- Mise à niveau urbaine, rurale et régionale :		
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	2.000,000	1.000,000
• Programme d'urgence pour la mise à niveau des zones frontalières de la région de l'Oriental	125,000	125,000
• Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	500,000	700,000
• Programme intégré de développement urbain de la Ville de Rabat 2014-2018	200,000	-
• Réalisation du nouveau port de pêche de Tanger ville	75,000	-

(*) : Au 31 août 2017.

(en MDH)

	2016	2017(*)
• Programme de développement spatial de la province d'Al Hoceima	250,000	250,000
• Agences de Développement des régions du Nord, du Sud et de l'Oriental	343,420	150,000
• Financement des projets de mobilité et ceux de mise à niveau urbaine et de protection contre les risques d'urbanisation anarchique s'inscrivant dans le cadre du programme d'investissement de l'Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg	70,000	-
- Amélioration des conditions de vie des citoyens :		
• Versement au profit du Fonds de soutien à l'INDH	1.800,000	900,000
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	-	114,200
• Programme régional de résorption de l'habitat insalubre à Marrakech Tensift-El Haouz	-	25,240
• Programme de réhabilitation du bâti menaçant ruine de la médina de Fès	20,000	-
• Versement au profit du Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	160,000	340,000
• Réalisation d'une voie express entre Tiznit et Laayoune, ainsi que l'élargissement et le renforcement à 9 m de la RN 1 entre Laayoune et Dakhla	-	150,000
• Ristournes d'intérêts sur les prêts à la construction et autres ristournes	201,954	146,187
• Versement au profit du Fonds « DAMANE ASSAKANE »	100,000	
TOTAL	**6.145,374**	**3.900,627**

(*) : Au 31 août 2017.

II.2.3. Apurement des dettes, restructuration et transferts divers

Les crédits programmés à cet effet concernent, essentiellement, les opérations suivantes :

- Contribution de l'Etat au financement des travaux relatifs à la construction de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès et de son programme d'investissement (144,405 MDH versés en 2016 et 13,870 MDH en 2017*) ;
- Apurement de la dette en principal et commissions de la Société d'Exploitation des Mines du Rif (SEFERIF) vis-à-vis de la Caisse Centrale de Garantie (CCG) totalisant 62,6 MDH sur une période de 10 ans, à raison de 6,26 MDH par an, à partir de l'année 2012 ;
- Couverture des charges afférentes aux dépenses d'investissement de la Fondation Nationale des Musées (25,206 MDH débloqués en 2016 et 25 MDH en 2017*) ;

* Au 31 août 2017.

- Réalisation du projet du Super Collecteur Ouest de Casablanca pour la lutte contre les inondations (Versement d'un montant global de 80 MDH, réparti, à parts égales, entre 2016 et 2017*) ;
- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31/12/2013, détenu par l'ONEE et l'ONCF (461,725 MDH versés en 2016 en faveur de l'ONEE et 327,161 MDH accordés à l'ONCF, ainsi que 125 MDH octroyés à l'ONEE en 2017*) ;
- Couverture des dépenses d'investissement du service de l'Etat géré de manière autonome n° 4.1.2.0.0.07.001 intitulé « Organisation de la vingt-deuxième conférence des Nations Unies sur les changements climatiques », ainsi que la liquidation des marchés relatifs à l'organisation de la COP 22 (340 MDH versés en 2016 et 104 MDH en 2017*) ;
- Financement des coûts de réalisation de la 2ème phase des infrastructures électriques hors site de raccordement du Complexe Solaire NOOR Ouarzazate au réseau électrique local (132,500 MDH débloqués en 2016).

* Au 31 août 2017.

CHAPITRE III : PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2018

III.1. VOLUME GLOBAL

Les crédits inscrits au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes pour l'année 2018 s'élèvent, respectivement, à 36.623,620 MDH et 19.443 MDH.

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits inscrits au titre du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement pour l'année 2018, enregistre un repli de 166,380 MDH ou 0,45% par rapport à l'année 2017.

A cet égard, il convient de souligner que la diminution des prévisions relatives à la contribution patronale de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public, à l'appui direct accordé à l'ONEE ainsi qu'aux mesures d'accompagnement au titre de la décompensation, a été compensée par la hausse des prévisions afférentes à la contribution de l'Etat au régime des pensions civiles géré par la CMR et à la prise en charge du déficit du régime des pensions militaires.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances, il a été procédé au transfert de certaines dépenses imputées en 2017 sur le budget de fonctionnement des Charges Communes, aux budgets de fonctionnement des départements ministériels concernés au titre de l'année 2018.

Il s'agit, principalement, des dépenses relatives au financement des opérations suivantes :

- Versement à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale transféré au budget de fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale : 227 MDH ;
- Versement à l'Université Internationale de Rabat transféré au budget de fonctionnement du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : 50 MDH ;
- Versement à Université Euro-Méditerranéenne de Fès transféré au budget de fonctionnement du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : 34 MDH.

Les principales rubriques du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement sont constituées par les transferts au titre de :

- **Soutien des prix et mesures d'accompagnement : 13.719 MDH ;**

Ce montant est ventilé comme suit :

- Couverture de la charge de compensation du gaz butane et de certaines denrées alimentaires de base telles que le sucre et la farine nationale du blé tendre : 13.019 MDH ;
- Prise en charge de l'appui direct accordé à l'ONEE : 500 MDH ;
- Couverture de l'impact des mesures d'accompagnement : 200 MDH.

- **Contribution de l'Etat aux régimes de retraite gérés par la CMR : 16.918,909 MDH ;**

Outre la charge normale de l'exercice au titre des régimes contributifs*, cette enveloppe prend en charge, également, le déficit du régime des pensions militaires, l'impact du relèvement de la pension minimale ainsi que les dépenses des régimes non contributifs.

- **Prévoyance sociale : 2.100,002 MDH ;**

dont :

- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public : 1.000,002 MDH ;
- Contribution patronale au profit de la Mutuelle des FAR afférente au secteur commun : 600 MDH ;
- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des parents des assurés CNOPS : 200 MDH ;
- Couverture médicale au profit des étudiants : 100 MDH et des indépendants : 100 MDH ;
- Contribution de l'Etat à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violation des droits de l'Homme : 100 MDH.

- **Rentes, indemnités et allocations diverses : 1.297 MDH.**

Il s'agit, essentiellement, de :

- Allocations spéciales et forfaitaires accordées, respectivement, aux anciens combattants et aux pupilles de la nation : 502 MDH ;

* Compte tenu de l'augmentation du taux de cotisation de 1% en 2016 et en 2017, ainsi que celle prévue en 2018.

- Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès : 400 MDH ;
- Allocation d'appoint accordée à certains anciens militaires, anciens combattants et à leurs ayants cause : 204 MDH ;
- Rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre grands invalides : 60 MDH.

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2018, enregistre une baisse de 3,63% par rapport à l'année budgétaire 2017, pour s'établir à 19.443 MDH.

Cette baisse résulte, principalement, du transfert de plusieurs dépenses imputées en 2017 sur le budget d'investissement des Charges Communes, aux budgets d'investissement des départements ministériels concernés au titre de l'année 2018, en application des dispositions de la loi organique n° 130-13 précitée.

Il s'agit, notamment, des dépenses afférentes aux opérations ci-après :

- Versement au Fonds pour le développement rural et des zones de montagne transféré au budget d'investissement du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts : 1.500 MDH ;
- Réalisation de la voie express Tiznit Laâyoune (contribution du Budget Général de l'Etat) transférée au budget d'investissement du Ministère chargé de l'Equipement, du Transport et de la logistique : 750 MDH ;
- Versement à la Fondation Cheikh Khalifa transféré au budget d'investissement du Ministère de la Santé : 50 MDH ;
- Versement au titre de la réalisation du port de Tanger Med II (phase2) transféré au budget d'investissement du Ministère chargé de l'Equipement, du Transport et de la logistique : 45 MDH.

Les principales composantes du chapitre d'investissement des Charges Communes sont les suivantes :

- **Participations et concours divers : 4.514 MDH ;**

Cette rubrique comprend, essentiellement, les transferts pour le financement des opérations ci-après :

- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31/12/2013, détenu par l'ONEE : 459,781 MDH et l'ONCF : 307 MDH ;
- Financement du programme de développement spatial de la province d'Al Hoceima : 250 MDH ;

- Aménagement du site de la lagune de Marchica : 232 MDH ;
- Versement au profit du Fonds Damane Assakane : 200 MDH ;
- Financement du programme intégré de développement urbain de la ville de Rabat 2014-2018 : 200 MDH;
- Versement au profit du Fonds de garantie PME : 160 MDH ;
- Réalisation du Grand Théâtre de Rabat : 152 MDH ;
- Versement au profit de la Fondation Nationale des Musées : 150 MDH ;
- Financement du programme régional de résorption de l'habitat insalubre à Marrakech Tensift-El Haouz : 100 MDH;

▶ **Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :**

- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 2.500 MDH ;
- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 1.800 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 990 MDH ;
- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 300 MDH.

▶ **Ristournes d'intérêts : 230 MDH.**

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

http://lof.finances.gov.ma